



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

COVID-19 - Activation de l'OCRg

Le coronavirus (COVID-19) affecte l'existence de toute la population depuis plusieurs semaines. Si de nombreuses décisions sont prises au niveau fédéral, les échelons cantonal et communal n'ont pas attendu l'état d'urgence sanitaire pour agir, pour se coordonner, pour se préparer à la vague épidémique qui nous touche désormais avec force.

Le 30 janvier dernier, le Canton a ainsi activé l'état-major cantonal de conduite (EMCC) de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN), entité chargée de la planification et de la conduite en cas de gestion de crises, d'événements majeurs et de catastrophes.

Au niveau du Val-de-Travers, l'organe de conduite régional (OCRg), dont la mission est d'assurer la mise en œuvre et la conduite des moyens en personnel et matériel dont peut disposer la région en cas de situation exceptionnelle, a été activé le 6 mars dernier par le Conseil communal pour préparer nos collectivités publiques à cette pandémie. Dès le 9 mars, l'OCRg a été associé aux travaux et réflexions de l'EMCC.

Composé ordinairement des cinq conseillers communaux de Val-de-Travers, des chefs de service de la santé et de la sécurité

publique et de la Chancellerie, l'OCRg a été dès le début renforcé par les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées et par plusieurs collaborateurs communaux spécialisés dans des domaines spécifiques.

L'OCRg se réunit toutes les semaines pour évaluer l'évolution de la situation et pour proposer des solutions aux Conseils communaux de notre région.

Au niveau de Val-de-Travers et en coordination avec les échelons supérieurs, le Conseil communal a pris plusieurs décisions importantes, comme la fermeture des guichets communaux (qui restent accessibles par téléphone et par courriel), du Centre sportif régional, de la bibliothèque et de la déchetterie, l'introduction de plusieurs directives concernant par exemple les ressources humaines ou les services funèbres, l'annulation de toutes les manifestations organisées par la Commune ou encore le lancement d'un concept socio-sanitaire pour les personnes de 65 ans et plus.

L'OCRg, au même titre que l'EMCC, est un maillon essentiel dans la chaîne mise en place en Suisse pour endiguer COVID-19 et limiter au maximum les risques. Cet organe fonctionnera tant que l'état d'urgence ne sera pas levé.



Au Vallon - Au Vallon - Abbaye de Môtiers le 24 mai 1894 (7/24)

© MRVT

Echo des autorités

Ecoles fermées, un défi pour les familles, mais aussi pour les enseignants !

Depuis la fermeture de nos écoles, de nos crèches et de nos structures parascolaires le 16 mars dernier, la population est livrée à elle-même pour la garde de ses enfants puisque, faut-il encore le rappeler, le Conseil fédéral appelle chacun à rester chez soi, pour contribuer à diminuer la propagation de cet ennemi sournois qu'est le COVID-19. Il demande aussi à chacun de renoncer aux solutions de garde par les grands-parents, puisqu'ils sont les plus vulnérables et sont donc à protéger en priorité.

Malgré cela, la Commune a mis sur pied un accueil d'urgence, qui permet à certains parents, répondant à des critères très stricts, de confier leurs enfants à nos éducatrices, dans des groupes respectant les prescriptions fédérales et cantonales. A l'échelle du Val-de-Travers, sur les 1'300 enfants en âge de scolarité, et les 400 enfants qui n'ont pas encore commencé l'école, nous accueillons entre 1 et

5 enfants chaque jour dans notre structure d'accueil d'urgence sise dans le collège de Boveresse.

Le Conseil communal tient ici à remercier les parents qui ont fort bien compris la situation et qui ont assumé leurs responsabilités, tout en sachant que la tâche n'est pas simple, et qu'elle le sera encore moins si les mesures devaient se prolonger plus longtemps que prévu, puisqu'il deviendra encore plus complexe de pouvoir concilier une vie professionnelle dépendant des décisions de l'employeur et des enfants qui doivent rester à la maison sur une si longue période.

Il faut aussi souligner deux fois la formidable implication des 150 enseignants que compte notre cercle scolaire, qui font preuve d'une créativité et d'une capacité d'adaptation exceptionnelles, préparant sans relâche de nouvelles solutions d'enseignement pour leurs élèves, telles que cours en

ligne, vidéos de démonstration, tutoriels en tout genre et privilégiant les contacts avec élèves et familles.

La communication dans une telle situation est la chose la plus importante, nous devons limiter les contacts sociaux, oui, mais seulement physiquement, nous devons donc tout mettre en œuvre pour garder des contacts distants, les moyens numériques à notre disposition à l'école nous permettant de travailler dans ce sens.

EN BREF

Favoriser le bénévolat

L'épidémie en cours a au moins pour mérite de mettre en lumière la formidable capacité de la population à se mobiliser en faveur des autres. Afin de valoriser les très nombreuses initiatives qui ont vu le jour depuis la mi-mars, bénévolat neuchâtel a lancé, sur son site internet (www.benevolat-ne.ch/), une Bourse du bénévolat, utile tant aux personnes souhaitant apporter leur aide qu'à celles qui en ont besoin. Le site sera également utile aux associations en manque de bras, ainsi qu'à celles qui en comptent trop.

ANNONCES

Arrêté temporaire de circulation routière

Arrêté temporaire concernant Fleurier, rue des Petits-Clos. L'arrêté est disponible sur www.val-de-travers.ch/page/arretes.

A la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.val-detravers.ch/page/offres-demploi

INFORMATIONS PRATIQUES

Informations sur les déchets

Afin d'enrayer la propagation du COVID-19, la Confédération a récemment émis les recommandations suivantes :

- Placer les masques, mouchoirs et autres articles hygiéniques dans des petits sacs en plastique fermés, qui sont ensuite mis dans les sacs à poubelle

- Pour les ménages dans lesquels se trouvent des personnes atteintes par le virus ou en quarantaine, renoncer momentanément au tri usuel (PET, alu, fer blanc, papier, déchets verts)

- Stocker chez soi les déchets qui peuvent l'être facilement en vue d'une évacuation ultérieure (piles, déchets spéciaux, petits appareils électriques)

- Pour les ménages non atteints par le virus, utiliser les infras-

structures existantes des centres commerciaux pour le PET et les flaconnages en plastique

- Utiliser les écopoints communaux pour les déchets du type verre, alu/fer blanc, papier et carton

- Recourir en priorité aux services d'une entreprise privée de collecte de déchets ou appeler le numéro Info déchets Arc jurassien 0842 012 012 pour les ménages qui auraient une grande quantité de déchets encombrants à évacuer liée à un déménagement ou un autre événement particulier

La liste des déchets collectés aux écopoints de votre commune est indiquée sur la version papier du MEMODéchets que vous avez reçu en fin d'année 2019 ou sur le site internet (www.memodechets.ch).